

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de Novembre, à 19h00, s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 30 octobre 2025.

Etaient présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Benjamin DALLE, Luc ADAMS, Magalie BOUTEMY, Arnaud BARBET, Bernard FIEF (arrivé à 19h28), Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absents excusés : Manuella BERNASINSKI, Catherine GERARD, Nathalie BISSETTE, Juliette DUNAJSKI.

Absent : Anaëlle VERHAEGHE

Procurations :

Manuella BERNASINSKI donne procuration à Arnaud BARBET

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Juliette DUNAJSKI donne procuration à Bernard FIEF

Nathalie BISSETTE donne procuration à Magalie BOUTEMY

Secrétaire : Catherine ACCART

Début de séance : 19h09

Séance levée à 20h58

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 22 septembre 2025.

Aucune observation n'est formulée concernant ce compte-rendu.

2) Décision à prendre pour l'achat d'un panneau d'information numérique

Monsieur DELAMBRE présente deux devis pour l'acquisition d'un panneau d'information numérique.

La société Lumiplan dont l'agence est située à Lille. C'est cette société qui a installé le panneau numérique à Croisilles. Le montant pour un panneau double face est de 18 490€ HT. Monsieur DELAMBRE précise que la maintenance est offerte pendant deux ans. A partir de la troisième année, le tarif correspondra à 5% du montant d'achat soit 924,50€ HT par an. Le logiciel d'utilisation sera facturé 300€ HT par an dès la première année. Monsieur DELAMBRE ajoute que la consommation est de 200 watts par heure. Il est possible d'effectuer 30% à 40% d'économie d'énergie en installant un panneau solaire. Le prix de ce panneau solaire serait amorti sur 10 ans. Il faudra également prévoir l'installation de la fibre. Le panneau d'affichage mesure 2m².

La société Digilor dont l'agence est située à Nancy propose un panneau double face pour un montant de 21 765€ HT. Monsieur DELAMBRE explique que pour la maintenance, ce sera compliquée car cette société est loin et aucune filiale n'est implantée dans la région.

Monsieur DELAMBRE informe que budgétairement, cet investissement est possible et demande si le conseil municipal est d'accord pour installer ce panneau d'informations. Monsieur ADAMS demande si des renseignements ont été pris auprès d'autres communes qui en ont installé un.

Monsieur DELAMBRE dit qu'il est possible de financer cet investissement par le biais de sponsors.

Monsieur MUCHEMBLED explique qu'il est contre car si peu d'informations sont affichées sur ce panneau comme c'est le cas à la commune de Boiry, c'est un investissement inutile.

Monsieur DELAMBRE lui répond qu'une personne sera désignée pour l'alimenter correctement.

Monsieur ADAMS pense qu'un panneau simple face serait suffisant selon l'emplacement choisi.

Madame ACCART demande quel serait l'emplacement retenu.

Monsieur VIENNE informe que les emplacements retenus sont devant la mairie sur le trottoir près du transformateur ou au niveau du parc de jeux près de l'arrêt de bus sur le trottoir également.

Monsieur DALLE demande s'il sera encore possible de circuler sur le trottoir. Monsieur VIENNE répond que les piétons pourront toujours circuler et les voitures pourront aussi se garer. Seuls les camions ne pourront pas se garer sans accrocher le panneau.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il faut prévoir 1m² de béton pour implanter le poteau qui supportera le panneau numérique. Monsieur VIENNE ajoute qu'il faudra également prévoir l'électricité, il serait donc plus judicieux d'implanter le panneau numérique près de la mairie.

Madame ACCART informe qu'elle est pour mais qu'il faut bien décider l'emplacement. Elle pense qu'il faudrait peut-être peindre une ligne jaune pour que les poids lourds ne se garent pas devant le panneau.

Monsieur DELAMBRE dit que les lignes jaunes ne sont pas toujours respectées.

Monsieur DELAMBRE pense que le choix de l'implantation du panneau sera la même que ce soit une face ou une double face.

Madame ACCART demande si une petite formation pour l'utilisation du logiciel sera proposée.

Monsieur DELAMBRE explique que la commission travaux a privilégié l'emplacement devant la mairie.

Monsieur BARBET pense qu'il aurait fallu convier la commission communication en même temps que la commission travaux. Il pense que plus de 1 200€ de fonctionnement à l'année (maintenance et logiciel) c'est cher.

Madame ACCART demande s'il est possible d'avoir un geste commercial. Monsieur BARBET demande ce que comprend la maintenance pour s'élever à 924,50€ par an. Monsieur VIENNE dit qu'il s'agit d'une maintenance préventive, mais se demande aussi ce qui est fait et comment cela se passe en cas de maintenance corrective.

Monsieur DALLE dit qu'il est d'accord pour l'acquisition du panneau numérique mais qu'il ne sait pas quel emplacement choisir.

Monsieur DELAMBRE informe qu'il va demander plus d'explication à la société et que la décision sera reportée à la prochaine réunion.

3) Achat d'une désherbeuse

Monsieur DELAMBRE informe que les agents communaux ont commencés à désherber avec la nouvelle désherbeuse. Il précise que cette désherbeuse est équipée d'un moteur thermique et d'un carter pour éviter l'envoi des mauvaises herbes sur la route. Les agents communaux passent le balai juste après. Monsieur DELAMBRE explique qu'il s'agit de la machine d'exposition qu'il a négociée à 5000€ HT.

Monsieur MUCHEMBLED dit que cette machine est déjà achetée donc il n'y a pas de décision à prendre. Monsieur DELAMBRE répond qu'il souhaite informer le conseil municipal. Madame ACCART précise qu'il faudra prendre soin de cette machine.

4) Décisions modificatives du budget

Monsieur DELAMBRE informe que plusieurs modifications du budget sont à voter, à savoir :

- Article 2051 : +900€ pour mandater la facture de JVS Maristem pour les logiciels mairie
- Article 2188 : + 6 000€ pour mandater l'achat de la désherbeuse
- Article 2111 : + 1 000€ pour mandater l'acquisition de la parcelle rue d'en Haut

De plus, plusieurs mouvements budgétaires sont à prévoir suite à la cession du terrain rue d'Hébuterne. Voici les modifications à apporter, comme ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Somme	Chapitre	Compte	Somme
042	681	172,68 €			
023		-172,68 €			
		0,00 €			0,00 €

Messieurs BOUQUILLON, BRONNIART et POUILLAUDE, maires des trois communes concernées par les parcelles sont pressentis pour représenter l'intercommunalité.

J'attire votre attention sur le fait que l'absence de délibération de votre conseil municipal ne vaut pas accord tacite passé un certain délai comme c'est le cas pour les modifications statutaires mais au contraire vaut rejet implicite.

Il est donc nécessaire que votre conseil se prononce pour que le conseil communautaire puisse délibérer à nouveau sur cette demande d'adhésion. »

Monsieur VIENNE se demande pourquoi il faudrait changer le fonctionnement d'une organisation qui fonctionne déjà, qui fait travailler des personnes et surtout qui respecte les vœux des défunts qui ont cédé ce bois de 70ha.

Monsieur BARBET ne comprend pas pourquoi la CCSA souhaite adhérer au syndicat mixte. Il estime qu'il ne connaît pas assez de détails pour délibérer. Monsieur BARBET pense que ce bois n'est pas le seul concerné.

Monsieur MUCHEMBLED demande si ce sujet a été discuté en conseil communautaire. Messieurs DELAMBRE et VIENNE répondent que cela a été le cas mais brièvement.

Madame BARBIER répond qu'il n'est pas possible de voter pour quelque chose qu'on ne comprend pas. Les membres du conseil ne se prononcent ni pour, ni contre, ni en abstention.

Monsieur DELAMBRE explique qu'un complément d'information sera demandé auprès de Monsieur DUBOIS, DGS de la CCSA, afin que le conseil puisse prendre une décision.

7) Indemnité du percepteur

Monsieur DELAMBRE donne lecture de la demande d'indemnité faite par le percepteur de la trésorerie de Bapaume, Monsieur David VERHAEBERBEKE. Celle-ci s'élève à 30,49€ brut et correspond à la confection des documents budgétaires. Il propose de voter pour l'attribution de cette indemnité.

Tous les conseillers sont pour.

8) Augmentation du temps de travail de Madame Virginie LEROY

Monsieur DELAMBRE informe que Madame LEROY lui a transmis une demande pour augmenter son temps de travail d'une heure par semaine. Madame LEROY travaille actuellement sur une base de 27h/semaine annualisée et cotise donc auprès de l'IRCANTEC. Elle souhaiterait travailler 1 heure de plus par semaine et donc passer à 28h/semaine annualisée pour pouvoir cotiser à la CNRACL. Monsieur DELAMBRE explique qu'il est possible de lui accorder sa demande en lui ajoutant 30 minutes d'état des lieux de la salle des fêtes les lundis et les vendredis, soit 1 heure par semaine. Il serait logique de lui confier ce travail car c'est elle qui s'occupe de nettoyer la salle des fêtes et de sortir la vaisselle louée chaque semaine.

Tous les conseillers sont pour. Le temps de travail de Madame LEROY sera donc de 28h/semaine annualisée à partir du 04 novembre 2025.

9) Demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur DELAMBRE donne lecture de la demande de subvention exceptionnelle de l'amicale des sapeurs-pompiers qui souhaite financer la fabrication d'une plaque commémorative en mémoire des pompiers.

Monsieur DELAMBRE explique qu'il a téléphoné à Monsieur LEMAIRE, président de l'amicale des sapeurs-pompiers. Le monument a été monté par les pompiers et la plaque commémorative coûte 700€.

Monsieur DALLE dit qu'il faut être équitable dans l'accord des subventions exceptionnelles accordées aux associations.

Madame BOUTEMY pense que la commune doit participer.

Monsieur DELAMBRE propose que la commune participe à hauteur de 200€. Monsieur ADAMS pense que la somme de 200€ est peut-être excessive. Madame BOUTEMY propose de verser 100€.

Madame BARBIER pense que si la subvention versée est trop élevée, le surplus servira pour acheter des équipements et est d'accord pour verser 200€.

Madame BARBIER demande combien de pompiers sont de Bucquoy. Monsieur ADAMS répond que 10 pompiers sont de Bucquoy sur les 70 présents à la caserne. Madame BARBIER explique que toutes les communes n'accorderont pas de subvention. De plus, la caserne est située sur le territoire de Bucquoy.

Monsieur DELAMBRE propose de voter pour verser une subvention exceptionnelle de 200€. Tous les conseillers sont pour.

10) Festivités à venir

Madame ACCART prend la parole et fait point sur les festivités d'Halloween. L'après-midi avec les enfants s'est très bien passée. Par contre, pour la soirée, peu de personnes de Bucquoy se sont déplacées. L'organisation sera à revoir pour l'an prochain.

Monsieur VIENNE pense que la soirée a commencé trop tard. Monsieur BARBET dit qu'il aurait fallu enchaîner l'après-midi pour les enfants et la soirée et ne pas faire de coupure.

Madame ACCART annonce que la soirée « Beaujolais nouveau » aura lieu le vendredi 21 novembre à partir de 19h. Il sera proposé une planche de charcuterie, un verre beaujolais et de la tarte au sucre.

Le weekend du téléthon sera organisé du 28 novembre au 30 novembre. Beaucoup d'associations participeront.

Le 13 décembre : un arbre de Noël sera organisé pour les enfants de la commune.

Le 14 décembre : ce sera le marché de Noël qui sera organisé dans la salle des fêtes et la cour d'école. Une réunion est prévue ce mardi 04 novembre avec les commerçants de la commune.

11) Divers

- Chemin de Douchy

Monsieur DELAMBRE souhaite apporter des informations concernant le chemin de Douchy. Il explique que la division cadastrale est en cours auprès d'un géomètre. Le propriétaire de la parcelle voisine, AR 100, est d'accord. Monsieur VIENNE explique que la commission travaux et la commission chemins en ont discuté et sont tous d'accord. Il sera plus facile de faire curer un bassin au bord du chemin plutôt qu'un fossé avec peu de largeur. Il y aura donc un échange d'une partie de la parcelle avec celle du propriétaire voisin. La superficie sera la même. Un devis a été reçu pour effectuer ces travaux et poser la clôture. Un second est en cours et il y en aura éventuellement un troisième. Ce point sera rediscuté lors de la prochaine réunion.

- Cimetière

Monsieur DELAMBRE informe que les travaux d'aménagement du cimetière sont terminés depuis ce vendredi 31 octobre et sont appréciés par les habitants. Il ajoute qu'il a reçu un mail de remerciement d'un administré.

Monsieur DELAMBRE explique que les devis pour l'acquisition d'un second columbarium seront présentés lors de la prochaine réunion. Il signale qu'il restera à demander des devis pour la création d'une extension pour des cavurnes et entretenir les existantes.

Monsieur VIENNE ajoute que des numéros vont être mis et un plan du cimetière sera établi prochainement. Il précise également que le règlement du cimetière doit être revu.

Monsieur DELAMBRE informe que les ossuaires sont bien répertoriés.

- Eglise

Monsieur DELAMBRE informe que les travaux de rénovation du plâtre dans l'église sont terminés.

- Chemins de l'Equelette, de la montagne, d'Hébuterne

Monsieur DELAMBRE rappelle que les travaux pour la réfection du chemin de l'Equelette sont estimés à 26 000€ pour 120m, ce qui est élevé. Il précise que la commission chemins préfère attendre l'année prochaine pour intervenir. Concernant le chemin de la montagne, une réfection sera à prévoir aussi car il y a beaucoup d'eau. Cependant, la commission préconise de créer un fossé pour limiter l'eau sur le chemin.

Monsieur MUCHEMBLED rappelle qu'il y a toujours un trou sur le chemin d'Hébuterne. Monsieur DELAMBRE informe qu'il recontactera l'entreprise COLAS à ce sujet. Monsieur MUCHEMBLED ajoute qu'au niveau des champs VARLET, il n'y a plus de clôture. La route est très abîmée sur le chemin ... en direction du hameau d'Essarts. Monsieur DELAMBRE dit qu'il est au courant de la situation et qu'il s'en occupe.

- Presbytère

Monsieur DELAMBRE informe que les travaux au presbytère feront l'objet d'un point lors de la prochaine réunion car il est en attente de devis.

- Lagune

Monsieur MUCHEMBLED informe que le bassin n°2 à la lagune est vert et le bassin n°3 commence à verdir également, ce qui est significatif d'un problème dans le fonctionnement de la lagune. Monsieur VIENNE explique que des analyses ont été effectuées et sont en attente des résultats. Monsieur DELAMBRE explique que VEOLIA est venu à deux reprises pour déboucher. Monsieur MUCHEMBLED demande ce qu'il en est pour l'étude diagnostique assainissement. Monsieur DELAMBRE répond que ce sera fait en 2026. Concernant le transfert de la compétence assainissement auprès de la CCSA, la décision n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant.

- Ecole Saint Eloi

Madame ACCART dit qu'elle a eu une demande de l'école Saint Eloi à Bapaume pour des entraînement de rugby. Cette demande consiste en la mise à disposition gratuite d'un terrain d'entraînement pendant six mois pour un projet d'école. Les élèves doivent participer à un tournoi de rugby.

Madame ACCART précise qu'elle a rencontrée l'AJA pour l'organisation des plannings d'occupation des terrains du stade. Les élèves de l'école Saint Eloi pourront utiliser les terrains mais il faudra faire attention à les maintenir dans un état correct. Par exemple, ils ne pourront pas y avoir accès par temps de pluie. Ce sera la même chose pour l'accès aux vestiaires. Madame ACCART ajoute qu'une convention sera signée entre la commune, l'AJA et l'école Saint Eloi.

- Mairie

Monsieur DELAMBRE informe des changements d'horaires de la mairie à partir de ce jour. Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h30 et les mardis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00. Une permanence des élus sera assurée les samedis de 10h00 à 12h00.

- CCSA

Monsieur DELAMBRE informe qu'il a adressé ses remerciements aux communes membres de la CCSA pour la décision prise d'accorder une aide à l'installation des nouveaux médecins sur Bucquoy.

Madame BOUTEMY demande quand les médecins arriveront. Monsieur VIENNE explique que le docteur BRAY devrait commencer début décembre et le second médecin devrait arriver vers le 15 décembre. Monsieur VIENNE ajoute que ce médecin doit finir ses remplacements pris précédemment. Elle posera sa plaque avant le 31 décembre 2025 et sera pleinement opérationnelle courant janvier 2026.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 05 décembre 2025 à 19h00.
--